

REPUBLIQUE DU BENIN

Code SAP : BENIN - P-Z1-DB0-276

MULTINATIONAL BENIN / TOGO : PROJET DE REHABILITATION DE ROUTES DE TRANSIT ET DE
FACILITATION DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR CU18 (PHASE 1)

Plan de Gestion Environnementale & Sociale (PGES)

Considérations générales

1. Le Gouvernement du Bénin prévoit de mettre en œuvre le **projet de réhabilitation de routes de transit et de facilitation du transport sur le corridor CU18 (Section frontière Bénin-Kémériida -Kara-Kabou-Natchamba -frontière Ghana)**.
2. La Banque a accepté de fournir le financement, l'appui à la mise en œuvre et le suivi du projet.
3. Le Gouvernement du Bénin mettra en œuvre les mesures et actions de ce Plan de Gestion Environnementale et Sociale¹ (**PGES**) afin que le projet réponde à toutes les exigences des sauvegardes opérationnelles (SO) de la Banque et aux exigences des politiques et législations nationales de la République du Bénin.
4. Lorsque le PGES fait référence à des plans spécifiques, qu'ils aient déjà été préparés ou qu'ils soient à développer, le PGES exige le respect de toutes les dispositions obligatoires de ces plans.
5. Le tableau ci-dessous résume les mesures et actions importantes requises, le fondement de l'exigence, le calendrier de la mesure ou de l'action et les critères à utiliser pour déterminer si la mesure ou l'action requise a été réalisée avec succès. Le Gouvernement du Bénin est responsable du respect de toutes les exigences du PGES même lorsque la mise en œuvre de mesures et d'actions spécifiques est menée par une entité différente de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).
6. La mise en œuvre des mesures et actions matérielles énoncées dans le présent PGES sera surveillée et rapportée à la Banque par le Gouvernement du Bénin comme l'exigent le PGES et les conditions de l'accord juridique, et la Banque suivra et évaluera les progrès et l'achèvement des travaux les mesures et actions tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Comme convenu par la Banque et le Gouvernement du Bénin, ce PGES peut être révisé de temps à autre, pendant la mise en œuvre du projet, pour refléter la gestion adaptative des risques liés aux changements du projet et aux circonstances imprévues ou en réponse à l'évaluation de la performance du projet réalisée dans le cadre du PGES lui-même. Dans de telles circonstances, le Gouvernement du Bénin proposera et acceptera des changements avec la Banque, puis mettra à jour le PGES pour refléter ces changements

¹ Le PGES fait référence à tous les risques/impacts et mesures E&S, tels qu'approuvés dans tous les documents E&S divulgués et convenus entre la Banque et l'Emprunteur. Pour les projets impliquant plusieurs sous-projets identifiés, préparés et mis en œuvre au cours du projet, l'emprunteur devra démontrer à la Banque, avant l'évaluation du projet, en préparant la documentation E&S d'un échantillon de sous-projets, qu'il a la capacité de réaliser une évaluation environnementale et sociale appropriée des sous-projets, et de préparer et mettre en œuvre ces sous-projets conformément aux lois nationales et aux SO. (*Section III.2.3 du PES de la Banque et section D de la SO1*)

Actions matérielles ² pour gérer les risques et impacts E&S du projet		Base du besoin	Indicateur de performance clé	Calendrier/ Délai indicatif
Rapport périodique de mise en œuvre E&S à la Banque		PES de la Banque et SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	Rapports de bonne qualité, régulièrement soumis et à temps.	Annuel au début du projet et mensuel dès le démarrage des activités (indemnisations des PAP, gestion des plaintes, revue du PGES chantier, etc.) en prélude aux « Travaux d'aménagement d'un parking gros porteurs à Ouaké (Frontière Togo) » d'un montant de 1.750.000.000f. Le rapport annuel devra être soumis au plus tard la fin du 1 ^{er} trimestre de l'année considérée et au plus tard 05 jours après la fin du mois considéré
1	Recrutement de spécialistes E&S au sein de la cellule de mise en œuvre du Projet	EIES, PAR à élaborer et publier, SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	Contrats de recrutement d'un spécialiste en sauvegarde environnementale et d'un spécialiste en sauvegarde sociale expérimentés au sein de l'UGP	Avant le 1 ^{er} décaissement du projet
2	Création du mécanisme de règlement des griefs	SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;	Arrêtés de mise en place des comités locaux de mise en œuvre du MGP ;	Avant le démarrage effectif des

² Veuillez ajouter toute action clé pertinente et/ou indiquer « Non applicable » dans la troisième colonne (« Base des exigences ») pour les actions qui ne sont pas applicables au projet

Actions matérielles ² pour gérer les risques et impacts E&S du projet		Base du besoin	Indicateur de performance clé	Calendrier/ Délai indicatif
	du projet (MGP) et divulgation au public	, SO10 : Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information et exigences nationales Décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'Evaluation environnementale et sociale en République du Bénin et Loi 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin	publication dans un média et dans les zones de mise en œuvre du projet ; rapport d'installation et de formation des membres du comité.	activités du projet.
3	Paie ment des indemnisations et réinstallation des personnes sinistrées	SO5 : Acquisition de terres, restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire La loi 2019-40 du 7 novembre 2019 portant révision de la n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin Loi 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin	- Justificatifs de la compensation des PAP ; Rapport de mise en œuvre des PAR des sous projets	Avant le déplacement effectif (provisoire et/ou définitif) ou de la prise de possession des actifs biens des PAP et au plus tard avant le démarrage des travaux sur les sites
4	Intégration de mesures E&S spécifiques au site dans l'appel d'offres	SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et exigences nationales Loi N°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin	Présence des Clauses E&S spécifiques intégrées dans les DAO DAO approuvé par la Banque (ceci confirme que les	Avant la publication des avis d'appel d'offres (DAO)

Actions matérielles ² pour gérer les risques et impacts E&S du projet		Base du besoin	Indicateur de performance clé	Calendrier/ Délai indicatif
		Décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'Evaluation environnementale et sociale en République du Bénin	clauses ont bien été intégré)	
5	Soumission du PGES de l'entrepreneur pour les activités à haut risque (PGES-C) à l'autorisation de la Banque	PES de la Banque et SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	Le PGES-C approuvé par la Banque	Au plus tard 45 jours après la signature du contrat avec l'entreprise en charge des travaux
6	Mise en place du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) de l'entrepreneur et information des travailleurs	SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux , SO2 : Conditions d'emploi et de travail et Politique de diffusion et d'accès à l'information de la Banque Loi 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin Décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'Evaluation environnementale et sociale en République du Bénin	•Note de mise en place du MGP-entrepreneur •PV d'installation du Comité de gestion des plaintes ; Rapport de formation des membres ; •Affichage des procédures/modes opératoires du MGP à la base vie et sur les sites des travaux/rapports de sensibilisation des travailleurs	Au plus tard 15 jours après l'ordre de service pour le démarrage des Travaux d'aménagement du parking gros porteurs à Ouaké (Frontière Togo)
7	Obtention des autorisations requises au niveau national avant le début des activités soumises (excavations, abattage d'arbres, travaux en hauteur,	SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux , SO2 : Conditions d'emploi et de travail et législation nationale du travail Loi N°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur	Permis/autorisation dû pour l'activité à risques délivré par l'autorité compétente	Avant le début des activités à risques (excavations, abattage d'arbres, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, etc.)

Actions matérielles ² pour gérer les risques et impacts E&S du projet		Base du besoin	Indicateur de performance clé	Calendrier/ Délai indicatif
	travaux en espaces confinés, etc.)	l'environnement en République du Bénin Loi 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin Décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'Evaluation environnementale et sociale en République du Bénin		soumises à une autorisation préalable d'autorisation ou de permis.
8	Préparation, approbation et publication de documents E&S spécifiques pendant la mise en œuvre du projet, y compris l'examen préalable des termes de référence de catégorie 1 par la Banque.	PES de la Banque, SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et réglementation nationale Loi N°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin Décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'Evaluation environnementale et sociale en République du Bénin	Nombre d'outils E&S (EIES, PAR, P3P) élaborés et approuvés par la Banque.	Avant la publication des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) des activités correspondantes
9	Engagement avec les parties prenantes concernées par chaque activité E&S spécifique pertinente	SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux , SO10: Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information ; Loi 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant code	Rapport d'opérationnalisation du P3P intégré dans le rapport mensuel de mise en œuvre des mesures E&S du projet.	En Continu, dès le démarrage du projet

Actions matérielles ² pour gérer les risques et impacts E&S du projet		Base du besoin	Indicateur de performance clé	Calendrier/ Délai indicatif
		foncier et domanial en République du Bénin Décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l’Evaluation environnementale et sociale en République du Bénin		
10	Mise en place d'un mécanisme de préparation et de réponse aux situations d'urgence	SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et SO4 : Santé, sûreté et sécurité communautaires, réglementation nationale sur la gestion des catastrophes et protection civile Loi 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin	Non applicable	Non applicable.
11	Traitement approprié et opportun des plaintes/griefs	PES de la Banque et SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux Loi 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin	- Registres de gestion des plaintes bien tenus, - % plaintes enregistrées traitées dans les délais ; - Taux de satisfaction ; Traitement et clôture de 100% des plaintes selon les délais prescrits par le Mécanisme. Rapports mensuels.	Dès l’entrée en vigueur du projet et suivant les délais de traitement prévus par le MGP
12	Notification aux riverains ou alerte aux populations exposées en aval	PES de la Banque et SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux , Traité/Convention international ratifié pertinent	Non applicable	Non applicable.

Actions matérielles ² pour gérer les risques et impacts E&S du projet		Base du besoin	Indicateur de performance clé	Calendrier/ Délai indicatif
		Loi N°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin Décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'Evaluation environnementale et sociale en République du Bénin		
13	Renforcement des capacités des principaux responsables de la mise en œuvre du projet	SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux Loi N°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin Décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'Evaluation environnementale et sociale en République du Bénin	Rapports d'exécution du plan de renforcement des capacités des différentes parties prenantes. Plan de formation E&S ; % responsables formés ; Evaluations post-formation ;	Avant le démarrage des activités à risque E&S élevé ou modéré
14	Mise en œuvre du SGES/PAES3	SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et SO9 : Intermédiaires financiers, exigences nationales	N/A	N/A
14.1	Approbation de toute procédure de gestion E&S requise	Idem	N/A	N/A
14.2	Création de la cellule E&S	Idem	N/A	N/A

³ Postuler aux opérations non souveraines et aux projets du secteur public mis en œuvre par une agence/institution permanente/autonome

Actions matérielles ² pour gérer les risques et impacts E&S du projet		Base du besoin	Indicateur de performance clé	Calendrier/ Délai indicatif
14.3	Renforcement des capacités de l'unité E&S	Idem	N/A	N/A
14.4	Traiter la due diligence E&S de la chaîne de valeur	Idem	N/A	N/A
15	Suspendre les travaux en cas de risque ou d'incident EOHS, en informer immédiatement la Banque et reprendre les travaux uniquement sans objection de la Banque	PES de la Banque et SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux Loi N°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin Décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'Évaluation environnementale et sociale en République du Bénin	Note d'information/suspension risques/accidents	Immédiatement et au plus tard dans les 72 Heures après l'incident
16	Préparer l'analyse des causes profondes (ACP) de tout incident EHSST mortel et mettre en œuvre le plan d'actions correctives (PAC).	PES de la Banque et SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	Rapport ACP préparé et soumis à la Banque ; PAC soumis ; % actions PAC implantées selon calendrier	Rapport ACP au plus tard dans les 30 jours ; PAC mises en œuvre selon calendrier correctif
17	Divulgarion des rapports E&S du projet au public	SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux , SO10 : Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information ; Loi N°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin Loi 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du	Preuves de la divulgation desdits rapports E&S dans les rapports E&S mensuels.	Avant le démarrage des activités assujetties aux études environnementale et sociale ⁴

⁴ ACP : Analyse des Causes Profondes.

Actions matérielles ² pour gérer les risques et impacts E&S du projet		Base du besoin	Indicateur de performance clé	Calendrier/ Délai indicatif
		14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin Décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l’Evaluation environnementale et sociale en République du Bénin		